

LE CORBUSIER | PAGE 14  
Un nouveau dossier  
présenté à l'Unesco

# Corbusier : le nouveau dossier sera enté fin janvier 2015 à l'Unesco

**Patrimoine.** La nouvelle mouture a pris en compte les recommandations des experts, mais c'est la candidature de Chandigarh (Inde) qui accroît les chances au dossier d'être inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité. Réponse en juin 2015.

Être inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité relève du parcours du combattant. Il faut dire que cette vénérable institution internationale, qui compte près de 200 états membres, délivre au compte-gouttes, et suivant des critères très pointus dont celui essentiel de valeur universelle, le précieux sésame. 1 007 biens, répartis sur l'ensemble de la planète, sont actuellement inscrits au Patrimoine mondial. La fondation Le Corbusier et l'association des villes Le Corbusier se verraient bien être le prochain sur la liste.

■ **Trois ans de travail**  
À deux reprises, en 2009 et 2011 (lire encadré), l'Unesco a dit non à l'inscription de l'œuvre de Le Corbusier au classement du Patrimoine mondial de l'Humanité. Mais la troisième tentative pourrait être la bonne. Cette fois-ci, toutes les conditions semblent réunies. Le discours optimiste, tenu par Marc Petit, président de l'association des villes Le Corbusier, ce mardi, à la Maison de la Culture, lors d'un point

presse, allait dans ce sens. Depuis trois ans, l'association des villes Le Corbusier et la Fondation ont reçu leur copie, intégrant à la lettre les recommandations des experts d'Icomos (qui rend un avis très suivi par la commission de l'Unesco). Le dossier a pris une autre tournure, sous l'impulsion de Philippe Lalliot, nouvel ambassadeur de la France à l'Unesco, qui apporte un soutien sans faille à cette candidature.

■ **Des décisions importantes en 2014**  
Des décisions importantes ont permis au dossier d'évoluer favorablement durant cette année. Un accord unanime a été trouvé pour que le futur dossier soit une série de biens avec une dimension internationale. Union sacrée également sur le calendrier : la France dépose au nom de l'ensemble des sept pays, le dossier auprès de l'Unesco avant le 31 janvier 2015. Le jury d'experts rendra sa réponse en juin 2015 après avoir expertisé l'ensemble des œuvres proposées de Le Corbusier. Dans cet échiquier, la fondation et l'association



Photo Philippe Vaher

qui souhaitent mettre toutes les chances de réussite de leur côté ont décidé de présenter leur projet de candidature, le 30 septembre 2014 au jury de l'Unesco pour vérifier la complétude de leur dossier.

« Cette étape est importante, souligne Marc Petit, si l'on veut être conforme et satisfaire aux exigences de l'institution ».

■ **L'apport de l'Inde accroît les chances de réussite**

Mais l'atout majeur de cette nouvelle candidature à l'inscription au patrimoine mondial est la présence de la république de l'Inde. « Le 4 juillet, précise Marc Petit, la nouvelle ambassadrice de l'Inde a annoncé officiellement que son pays serait partie prenante dans le dossier de l'Unesco. Elle a donné son accord pour que les trois bâtiments composant le Capitole à Chandigarh soient intégrés dans la liste des biens de la série ». Rappelons que cette ville, capitale du Pendjab, abrite la plus importante concentration d'œuvres de Le Corbusier sur la planète, la seconde étant Firminy dans la Loire.

« L'apport de l'Inde, pays émergent, est un atout dans notre dossier. La participation de cette nation est un événement important dans cette nouvelle série ». Cette série internationale, répartie dans sept pays (1), comptera 17 biens contre 19 en 2011. « Trois œuvres ont été supprimées dont deux en France », explique Marc Petit.

## Les 17 biens de la série

1 Maison La Roche et Jeanneret (France) ; 2 Petite Villa au Bord du Lac Léman (Suisse) ; 3 Cité Frugès (France) ; 4 Maison Gulliet (Belgique) ; 5 Maisons de la Weissenhof-Siedlung (Allemagne) ; 6 Villa Savoye et loge du Jardinier (France) ; 7 Immeuble Clarté (Suisse) ; 8 Immeuble locatif de la Porte Molitor (France) ; 9 Unité d'habitation de Marseille (France) ; 10 Maison du docteur Curutchet (Argentine) ; 11 Chapelle Notre Dame du Haut de Ronchamp (France) ; 12 Cabanon de Le Corbusier (France) ; 13 Couvent Sainte-Marie de la Tourette (France) ; 14 Musée national des beaux-arts de l'occident (Japon) ; 15 Maison de la Culture (France) ; 16 Manufacture-Usine Duval (France) ; 17 Les bâtiments composant le Capitole (Inde).

■ **Un enjeu majeur et stratégique pour l'ensemble du département**

Quant à Firminy, le plan de gestion a été centré sur la Maison de la Culture. Le stade, l'église et l'Unité d'habitation demeurent des attributs. Concrètement, si l'œuvre de Le Corbusier est classée par l'Unesco, seule la Maison de la Culture sera inscrite directement au patrimoine mondial mais indirectement, cela rejillira sur les autres réalisées par Le

Corbusier. « Pour le maire de Firminy, « il était nécessaire de faire des concessions » notre volonté est de mettre tous les atouts de notre côté pour obtenir ce classement, c'est un enjeu majeur et stratégique pour l'ensemble du département avec des retombées énormes tant au niveau touristique, culturel, économique et social ». Il ne reste qu'à croiser les doigts...

Christian Gil

(1) La France, l'Argentine, la Belgique, la Suisse, le Japon, l'Inde et l'Allemagne ■

## Itinéraire culturel européen : l'association vise le label en 2015

Parallèlement à son action qui vise à faire reconnaître l'œuvre de Le Corbusier par l'Unesco, l'association des villes Le Corbusier porte, cette fois seule, un autre projet tout aussi important : que l'œuvre du célèbre architecte soit certifiée itinéraire culturel européen. Vingt-neuf le sont déjà, dont le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le dossier sera déposé le 30 septembre 2014 à l'Institut européen des itinéraires culturels. Les experts de cette structure seront chargés d'évaluer cette demande de labellisation jusqu'en novembre. Le dossier de candidature sera présenté oralement en avril 2015 par l'association au Luxembourg avec une réponse immédiate. « Si notre dossier est certifié, ce sera très important pour notre

territoire et un atout supplémentaire pour notre dossier auprès de l'Unesco » argumente Marc Petit. Le projet de l'association des villes de se porter candidate au label itinéraire culturel européen est le fruit d'un constat : celui que certaines villes ne font pas partie du dossier présenté à l'Unesco. Mais une vraie dynamique s'est instaurée. Et une « nouvelle aventure » a émergé, pour « préserver cette dynamique » souligne Marc Petit. Ce dossier de création d'un itinéraire européen, déposé auprès du Conseil de l'Europe, concerne uniquement les villes Le Corbusier en Europe. C'est l'association des villes qui a élaboré ce dossier « exigeant, presque autant que celui de l'Unesco » précise Marc Petit.

## Jamais deux sans trois...

Par deux fois déjà, en 2009 à Séville et en 2011 à Paris, l'Unesco avait dit non à l'œuvre Le Corbusier au classement Patrimoine mondial de l'Humanité. Mais la troisième tentative pourrait être la bonne car au sein de cette belle institution internationale, un refus n'est pas complètement un. Le premier s'appelait « renvoi », et autorisait le dossier à être présenté à nouveau moyennant des modifications. Malgré cela, la deuxième candidature a essuyé cette fois un « différend », qui devait théoriquement conduire à une reconstruction en profondeur du dossier. Les experts d'Icomos ne validaient pas le dossier pour plusieurs raisons, notamment l'absence de relations entre les villes candidates, et surtout le principe de série. Depuis, s'est créé en 2010 le réseau des villes Le Corbusier que préside d'ailleurs Marc Petit. Avec cette association, le dossier a beaucoup évolué depuis trois ans. Les experts d'Icomos ont compris notamment que le principe d'une série répondait aux critères « de valeur universelle exceptionnelle ». En contrepartie, la liste des œuvres a cependant dû être réduite. La villa Jeanneret (la Chaix de Fovis en Suisse), le Pavillon suisse de la Cité Universitaire à Paris et les maisons Jaou à Neuilly ont disparu du nouveau projet.